

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le vendredi seize juin à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

10 Présents : mesdames C.DUBUISSON, V.FAMERY et E.NICOLLE et messieurs Y.COLE, C.COURAYER, M-A.HAVY, D.LACHEVRES, J.MARCATTE, P. MAGNE , R.NICOLLE et P.VOLLAIS

5 Absents excusés : Madame C.COLOMBEL donne pouvoir à Madame V.FAMERY, messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT qui donne pouvoir à Monsieur D.LACHEVRES, Monsieur P.GORNET, Monsieur E.TINEL qui donne pouvoir à Monsieur J.MARCATTE et Monsieur P.MAGNE qui donne pouvoir à Madame E.NICOLLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie MARCATTE

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.

I. DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET 2017

1. AMENAGEMENT DE VOIRIE (sortie cour d'école) DELIB 035.2017

Pour remédier aux problèmes d'humidité du couloir de la classe de madame BASTIEN, la commune a fait intervenir l'entreprise TINEL pour couper les thuyas qui étaient aux abords (coût de l'opération TTC 636€)

Monsieur Le Maire propose de prolonger la clôture existante de la cour avec la mise en place de bordures en pied de talus remis en forme après dessouchage (coût prévisionnel de l'opération 2293.68€TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** ces travaux d'aménagement vu le devis de l'entreprise LA GRAINVILLAISE pour un montant TTC de 2 293.68 €.
- **D'APPROUVER** la Décision Modificative du Budget 2017 comme suit :
 - CREDITS A OUVRIR au 2128 « agencement et aménagement de terrain pour un montant de 2 300 euros
 - CREDITS A REDUIRE au 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 2 300 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

2. ANNULATION TITRE VEOLIA 2016 EMIS A TORT. DELIB 036.2017

Suite à l'émission à tort en 2016 d'un titre d'un montant de 832.98€ pour un avoir VEOLIA (déjà émis en 2014), la commune se doit d'annuler ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative du Budget 2017 comme suit :

- **CREDITS A OUVRIR** en fonctionnement au 673 titres annulés pour un montant de 832.98€
- **CREDITS A REDUIRE** en fonctionnement au 22 dépenses imprévues pour un montant de 832.98€

II. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

1. VOIRIE.

- **REFECTION DE VOIRIE RUE DE LA GARE ET RUE DE GOURNAY :**
Les travaux sont terminés : coût des travaux 10 646.04 € TTC
- **AMENAGEMENT DE SECURITE RD27/RUE DES TILLEULS : DELIB 037.2017 qui complète la DELIB 018.2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres porté par la Communauté de Communes pour les travaux de voirie sur l'ensemble du territoire, le coût prévisionnel pour la création d'un plateau surélevé sur RD27/Rue des Tilleuls au niveau de la salle des fêtes s'élève à 17 336.76€ TTC soit un montant HT de 14 447.30€.

Les travaux débiteront à l'automne 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** ces travaux d'aménagement de sécurité sur la RD27/rue des Tilleuls pour un montant HT de 14 447.30 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à se rapprocher de l'entreprise EUROVIA et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.

2. EFFACEMENT RESEAUX.

- **RUE DE L'EGLISE :** les travaux d'effacement de réseaux et réfection de l'Eclairage public sont quasiment terminés ; seule la dépose des fils aériens et poteaux en bois/ciment reste à réaliser. Attente de l'intervention de France Télécom.
- **HAMEAU DE BIHOREL ET CANDELABRE PARKING ECOLE :** les travaux d'effacement France télécom, la réfection de l'éclairage public au hameau de Bihorel et la pose d'un candélabre au parking rue des Ecoles sont programmés au niveau du SDE76. Le coût de cette opération sera co-financé par l'emprunt Crédit Agricole et par la commune.
Le plan de financement du Crédit Agricole est en attente.

- **MOYENNE TENSION RUE DES CERISIERS** : l'effacement de la ligne moyenne tension sera effectif à l'automne. Mise en attente pour modifications sur certaines communes.

3. ACCESSIBILITE.

Les travaux de mise en accessibilité en façade de la Mairie Ecole doivent débuter prochainement et devront être terminés pour la rentrée scolaire 2017.

4. BANCS A L'EGLISE.

La réfection d'une partie des bancs à l'église est quasiment terminée (coût TTC 11 750.28€).

5. REHABILITATION DE L'ANCIEN SITE D'EPURATION.

La réhabilitation de l'ancien site d'épuration est en cours. Une réunion avec les différents partenaires (commune, SMBV, SDE76 et SIAEPA) s'est tenue le 29 mai 2017 pour finaliser les aménagements.

Les aménagements (haies, etc) sont pris en charge par le SMBV

Des points lumières seront installés et financés par le SMBV via la commune (convention à établir)

Fin des travaux espérée pour fin 2017 début 2018.

La commune est chargée de l'aménagement ludique et sportive : Madame NICOLLE Evelyne présente au Conseil Municipal quelques modèles de matériel sportif qui pourraient être installés sur le site. A SUIVRE et à voir lors de la fin des aménagements SMBV et SDE76.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion entre les différents partenaires aura lieu le 24 juillet 2017.

III. INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2017. DELIB 038.2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à percevoir chaque année du gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz (soit GRTgaz) une Redevance pour occupation du domaine public gaz réseaux de transport et de distribution.

Pour cela, la commune se doit d'établir une délibération pluriannuelle pour percevoir cette recette.

En sachant que le montant de la redevance transport se calcule ainsi

Pour 2017, $PR_{2017} = [(0.035 \times L) + 100€] \times 1.18$ avec pour notre commune $L = 33$ mètres linéaires

Soit un montant à percevoir de 119 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal au taux maximum
- Que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application des index en vigueur.

IV. PERSONNEL COMMUNAL :

1. MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) DELIB 039.2017

Monsieur le Maire informe que vu le code Général des Collectivités territoriales et vu le décret portant création d'un RIFSEEP, celui-ci se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement au personnel.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de 2 éléments :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) applicable aux agents titulaires administratifs
- Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) pour tout le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de mettre en place à partir du 1^{er} juillet 2017 ce régime avec intégration :

- de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures dont bénéficiait madame OYHARCABAL Nadège, Adjointe Administrative de 2^{ème} classe suivant les barèmes en vigueur et à montant net équivalent à ce qu'elle percevait.
- Des primes de fin d'année accordées aux agents communaux

2. RENOUVELLEMENT CONTRAT CHRISTELE TOUTAIN. DELIB 040.2017

Monsieur Le Maire propose de renouveler le contrat de madame TOUTAIN Christelle à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018. La base sera calculée selon l'organisation mise en place à compter de la rentrée 2017.2018 (réforme des rythmes scolaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE RENOUVELER le contrat de Madame TOUTAIN Christèle dans les termes vus ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

V. AFFAIRES SCOLAIRES

1. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE : REGROUPEMENT YVECRIQUE GREMONVILLE. projet de convention. DELIB 041.2017

Pour répondre à la demande de Monsieur Le receveur, la commune se doit d'établir une convention avec Grémonville pour définir les clauses de fonctionnement du RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- CREER avec la commune de GREMONVILLE une commission scolaire intercommunale qui sera composée de 3 élus YVECRIQUAIS et de 3 élus GREMONVILLAIS dans le but d'établir les termes de la convention.
- De NOMMER en tant que délégués YVECRIQUAIS pour la commission scolaire intercommunale :

Monsieur Dominique LACHEVRES, Maire

Monsieur Jackie MARCATTE, 1^{er} Adjoint

Madame Véronique FAMERY, Conseillère Municipale.

2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09 JUIN 2017.

1. RAPPORT FAIT PAR LES DELEGUES COMMUNAUX

Madame Véronique FAMERY et Monsieur Jackie MARCATTE informent le Conseil Municipal du compte –rendu du Conseil d'Ecole :

- Les effectifs pour la rentrée scolaire 2017.2018 restent quasi égaux à ceux de cette année : 113 enfants prévus
- Un complément de mobilier sera peut-être à envisager du fait du nombre d'élèves inscrits en petite section. A SUIVRE

- **Créneaux piscine : DELIB 042.2017.**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé pour cette année 2017.2018 à l'école primaire de pouvoir bénéficier de 2 séances piscine sur le même créneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'ACCEPTER que deux groupes d'élèves puissent profiter des séances piscine aux mêmes horaires

D'ACCEPTER les frais engendrés : 10 transports et 20 séances piscine.

DE LAISSER à l'équipe pédagogique le choix de former les groupes.

- **Demande de matériel : DELIB 043.2017**

Madame Véronique FAMERY et Monsieur Jackie MARCATTE informent le Conseil Municipal de la demande de l'équipe pédagogique scolaire pour acquisition d'une enceinte portative. coût approximatif une centaine d'euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'acquisition d'une enceinte portative

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

- Monsieur le Maire doit contacter l'entreprise DEKRA pour obligation ou non de l'élaboration du Dossier Technique Amiante dans les locaux de l'école. A SUIVRE

2. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES. DELIB 044.2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité que :

- Dans le cadre de la réforme des Rythmes scolaires, suivant Décret qui doit paraître prochainement, la commune opterait pour le retour à la semaine de 4 jours si le choix lui en est donné, avec temps scolaires comme suit :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- De conséquence, la Commune s'engagerait à remettre en place le service de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 heures 30 à 18 heures 30 avec un encadrement par le personnel communal et participation financière des familles.

VI. EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION ROUTE DU BOSCO ADAM DELIB 045.2017

Annule et remplace délibération 058.2016 du 02 décembre 2016.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune ne peut pas être porteuse du projet d'extension de réseau d'électrification route de Bosc Adam comme décidé par la délibération du Conseil Municipal 058.2016 du 02 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ANNULER la décision prise par la délibération du Conseil Municipal n°058.2016 du 02.12.2016.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- L'avenir du Club ESEY sera décidé en Assemblée Générale du 30 juin 2017 avec création du nouveau bureau
- L'auto-poursuite organisée par la Team Yvecriquoise qui devait avoir lieu le 10 septembre est annulée pour problèmes administratifs.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de la Direction des Routes pour comptage de la circulation et relevé de vitesse au hameau de la Bruyère sur la RD27.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :